

Lamballe-Armor, le 17 mai 2024

# Aides européennes LEADER 2023-2027 : l'Agglomération, interlocuteur privilégié des porteurs de projets

Lamballe Terre & Mer accompagne au quotidien les collectivités et porteurs de projets locaux dans la recherche de financements pour le développement de projets de revitalisation ou l'accompagnement des politiques publiques. Dans le cadre des aides européennes attribuées pour les initiatives locales en faveur du développement rural, l'agglomération de Lamballe Terre & Mer porte ainsi le programme LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) pour les territoires de Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre & Mer, regroupé sous le GAL (Groupe d'Action Locale) du Pays de Saint-Brieuc.

### 1. Qu'est-ce que le programme LEADER ?

Le programme LEADER est un fonds européen issu du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), qui fait partie du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) dont l'objectif est le développement des territoires ruraux.

Le principe du programme LEADER est d'accompagner, via une aide au financement, des **projets innovants et structurants afin de contribuer à la revitalisation, au développement durable, à la consolidation des emplois dans les zones rurales**. Ce fonds s'adresse aux porteurs de projets publics, privés, associatifs.

Sur la période 2023-2027, **une enveloppe LEADER de 1 397 269 €** est attribuée au territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lamballe Terre & Mer, afin de répondre à 3 objectifs stratégiques :

- Tisser des collectifs, gages de résilience
- Garantir l'accès aux services
- Mutualiser les ressources locales pour mieux les valoriser

Pour ce faire, le programme dispose de **fiches actions** permettant de développer l'ensemble de ces objectifs :

- Soutenir l'incubation, l'émergence et la maturation de projets collectifs
- Soutenir les initiatives renforçant le lien social
- Repenser le service de proximité et l'accès aux services
- Développer des solutions de mobilités adaptées pour mieux se déplacer
- Structurer les filières de circuits courts de l'économie locale et valoriser les ressources du bassin de vie
- Favoriser les coopérations interterritoriales, tant régionales qu'euroennes

### 2. Un comité de programmation LEADER

La convention de mise en œuvre de ce dispositif pour 2023 - 2027 est signée avec la Région Bretagne, l'autorité de gestion. Son comité local de programmation pour cette nouvelle période a été installé le vendredi 17 mai.

Le comité de programmation LEADER est composé de 44 membres (titulaires et suppléants) représentatifs des acteurs de territoire (collectivités territoriales, conseils de développement, représentants des secteurs du commerce, de l'énergie, de la santé, de l'économie sociale et solidaire, de l'insertion professionnelle...). Il est chargé de mettre en œuvre et faire évoluer la stratégie en fonction des besoins du territoire.

Ce comité est l'instance délibérative pour l'attribution des financements LEADER. Il a également un rôle stratégique de suivi et d'évaluation du programme.

A cette occasion, les membres du comité de programmation ont pu échanger avec Yoann et Nathalie GOUERY, de la société Graine de Breton, bénéficiaires d'une subvention FEADER-LEADER dans le cadre du précédent programme pour son activité de développement d'alternatives locales au café.

Durant cette séance, le comité a également assisté à une intervention sur l'action de l'Europe sur les territoires, proposée par la maison de l'Europe du département, Europ'Armor, afin d'approfondir leurs connaissances.

Pour finir cette séance, les membres ont désigné Jérémy ALLAIN, 2<sup>ème</sup> Vice-Président de Lamballe Terre & Mer en charge de l'adaptation au changement climatique et aux contractualisations, comme président du comité de programmation et validé le règlement intérieur et les grilles de sélections, permettant le déploiement de la programmation LEADER 2023-2027.

Pour toute information sur le programme Leader du GAL du Pays de Saint-Brieuc :  
contractualisations@lamballe-terre-mer.bzh

**Contact presse** : Naïg POULMARC'H – Directrice adjointe de la Communication & de l'Attractivité  
02 96 50 56 89 – [naig.poulmarch@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:naig.poulmarch@lamballe-terre-mer.bzh)